

Evolution du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le programme prévisionnel de rénovation urbaine de Planoise a fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal du 14 octobre 2004.

Au cours du travail de mise au point définitive du dossier, les représentants de l'ANRU ont exprimé leur volonté de voir inscrire au programme des actions supplémentaires afin de mieux marquer le caractère irréversible et significatif du projet.

Ces remarques portaient essentiellement sur deux points :

- la matérialisation physique d'un axe Ile de France/Cassin avec, dans le temps de la Convention Ville/ANRU/Etat, la réalisation de la traversée du Boulevard Allende depuis le site du Tripode réaménagé vers le parking municipal attenant au supermarché.
- la nécessité d'engager une véritable requalification sur l'îlot délimité par les rues du Piémont, de Savoie et d'Ile de France (îlot Ouest).
Le programme de réhabilitation proposé par les bailleurs a été considéré comme insuffisant compte tenu des enjeux sur ce secteur : proximité de la ZAC des Hauts du Chazal, très forte densité de logements sociaux (98 %). Toutefois, sur ce site, les opérations pourront être engagées dans une deuxième phase, après le temps de la Convention.

La prise en compte de ces remarques se traduit par l'extension du programme d'aménagement d'espaces publics et la mise en oeuvre d'études complémentaires.

Programme d'espaces publics supplémentaires :

- Aménagement du boulevard Allende sur sa section comprise entre le site Tripode et le Parking Cassin.
- Réorganisation du parking et valorisation d'un cheminement vers le 6 avenue du Parc.

Etudes complémentaires :

- Concours pour l'aménagement des Espaces publics depuis le parking du centre commercial Ile de France jusqu'à l'avenue du Parc, incluant le site 1-3-5 rue de Cologne et le secteur du boulevard Allende entre la rue de Bourgogne et la rue des Causses.
- Etude de requalification de l'îlot Ouest
- Etude de faisabilité sur le front de la rue de Dole, traitement acoustique, sécurisation des voies d'accès et de sortie par la rue de Dole, liaison avec le projet de la rocade Nord-Ouest.

Cette étude sera réalisée en commande groupée avec le Conseil Général, futur maître d'ouvrage de cette route, après le PRU (2009 ou 2010).

Des négociations complémentaires ont été menées avec la Direction Générale de l'ANRU pour l'application des taux de subvention sur les aménagements d'espaces publics.

A ce stade du montage du dossier, le montage financier provisoire peut s'établir comme suit. Toutefois, celui-ci est susceptible de connaître des adaptations en fonction :

- des avis émis par le Comité d'Engagement de l'ANRU à la suite de la présentation du programme par le Maire,
- des ajustements opérés par les collectivités territoriales partenaires.

Coûts totaux :

- Aménagement d'espaces publics 8 355 K€ HT

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| - Equipements publics | 5 194 K€ HT |
| - Ingénierie et conduite de projet | 1 044 K€ HT |
| - Volet habitat | 59 022 K€ HT |
| - Développement Economique | 11 112 K€ HT |
| Total | 84 727 K€ HT |

Participations financières :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| - ANRU | 26 657 K€ HT |
| - Ville | 5 476 K€ HT |
| - Département | 2 203 K€ HT |
| - Région | 2 956 K€ HT |
| - DRAC | 670 K€ HT |
| - CAGB | 720 K€ HT |
| - Prêts CDC Volet Habitat | 34 943 K€ HT |
| - Prêts CDC Dév. Economique | 7 737 K€ HT |
| - Prêt 1 % Volet Habitat | 179 K€ HT |
| - Bailleurs sociaux - fonds propres | 2 581 K€ HT |
| - Cession foncière | <u>605 K€ HT</u> |
| Total : | 84 727 K€ HT |

Le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise sera présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU au cours du deuxième semestre 2005 et, dans cette perspective, la Convention Ville/ANRU/Etat devrait pouvoir être signée avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur les modifications du programme et le plan de financement prévisionnel,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'ANRU et des collectivités territoriales partenaires, à réception des notifications attributives et à les inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant aux imputations correspondantes,
- signer la convention à intervenir avec l'ANRU.

«M. LE MAIRE : Vous savez qu'on a adopté ce programme de rénovation urbaine en octobre dernier, je crois que c'était le 14 octobre. Dernièrement avec Michel LOYAT nous avons rencontré le Directeur Général Adjoint de l'ANRU et le programme définitif a été adopté. La signature de la convention devrait intervenir normalement à la fin de l'année. On a confirmé à M. DOUCIER les points suivants : c'était tout d'abord le pôle d'animation culturelle, l'aménagement du parc La Fayette en cours de clôture d'ailleurs pour l'instant, la dynamique et la réflexion menées entre autres par Jacques MARIOT autour du centre commercial des Époisses, une étude va démarrer à l'automne et le développement économique avec la zone franche urbaine sur lequel travaille Vincent. On sait qu'il y a 5 000, presque 6 000 m² qui seront lancés avant 2008 sur l'axe Ile de France/Cassin entre autres par la SAIEMB. Pour la ZFU, il y a quelques résultats déjà, quelques dizaines d'emplois ont été créés, ce n'est pas beaucoup mais ça démarre. J'ai bien conscience que c'est un peu «une goutte d'eau» comparé au chômage, qui sur le quartier de Planoise, représente 24 % de la population active, je répète 24 % de la population active et pour près de 40 % touche des 15-25 ans, ça veut dire que la politique conduite actuellement dans notre pays n'est pas un succès pour cette tranche d'âge.

Le désenclavement de la ZAC paraît aussi essentiel. Vous savez donc que le projet, on a déjà eu l'occasion d'en parler et de présenter ici des documents, passe par la démolition du Forum et l'ouverture près de l'Espace Planoise, de l'axe qui viendra d'Ile de France, traversera Allende, arrivera à Cassin, l'avenue de l'Europe, la place de l'Europe et débouchera dans la rue Russel. L'ANRU est globalement d'accord sur ce sujet. Toutefois nous avons un petit souci par rapport aux dernières prévisions, nous allons perdre 1,5 M€ peut-être. Hier, j'étais à Paris à une réunion où il s'est trouvé que mon voisin de gauche était le Sénateur-Maire de Perpignan, M. Jean-Paul ALDUY, Président de l'ANRU. Je lui ai donc demandé de revoir le dossier du financement de Planoise. Il m'a répondu qu'il allait regarder cela attentivement. On se rend compte qu'on a tous les mêmes problèmes, que tous critiquent les mêmes désengagements que je ne citerai pas pour ne pas faire réagir. De Jean-Pierre FOURCADE à Jean-Paul ALDUY, j'ai l'impression que tout le monde est d'accord là-dessus.

On a eu vraiment un bon rapport, un bon contact avec M. DOUCIER de l'ANRU. Un certain nombre de choses que Michel va vous expliquer mais très rapidement demandent d'être réétudiées, l'ANRU qui apporte une part importante de financements a ses exigences et c'est normal.

M. Michel LOYAT : Les modifications de programme proposées ne portent pas du tout sur l'essentiel. Ce sont plutôt des compléments, rien n'est remis en cause en tout cas rien d'important.

Un premier complément en matière d'espace public : nous avons indiqué dans le programme présenté au mois d'octobre qu'au-delà du calendrier du PRU nous ferions, pour mieux lier la ZUP et la ZAC, une traversée de l'espace recomposé du tripode, ce qu'on appelle le tripode, vers Cassin. L'ANRU nous fait l'observation suivante : il y a une contradiction à souligner l'importance de cette traversée et simplement indiquer une intention, donc là ils nous demandent premièrement de lancer une étude de faisabilité et deuxièmement d'inscrire la réalisation de cette traversée dont on ne connaît pas encore très bien le contenu, d'inscrire donc sa réalisation dans le calendrier et aussi dans le montage du programme. C'est la première modification.

Deuxième modification qui est assez logique également : il y avait un programme de réhabilitation dans ce que l'on appelle l'îlot Ouest, du côté du collège Voltaire rue de Savoie, etc. et certains immeubles pouvaient être, à terme peut-être dans une petite dizaine d'années, déconstruits. C'est en tout cas ce qui apparaissait dans l'étude. A partir de là, l'ANRU précise qu'elle ne financera pas des réhabilitations d'immeubles qui peuvent être déconstruits dans quelques années et elle demande à la Ville de faire une étude pour voir quelles pourraient être les déconstructions dans quelques années. Nous allons lancer cette étude, nous allons l'élargir d'ailleurs par rapport au périmètre de l'îlot Ouest, au périmètre le long de la rue de Dole où vous savez qu'il y a un problème récurrent notamment de protection par rapport au bruit mais également de qualité finalement le long de cette rue de Dole. Donc cette étude sera menée, elle est bienvenue je crois et n'est pas très onéreuse, contrairement à la prévision de réalisation de la traversée de l'espace Allende d'où un nouveau montage financier prévisionnel tenant compte à la fois de la modification des règles de financement de l'ANRU, qui se sont améliorées quand même par rapport à il y a un mois et demi suite à la visite du délégué général de l'ANRU, mais cela reste encore à confirmer, et de l'engagement des différentes collectivités, avec une hausse notamment de la part de la Région restant à confirmer et une augmentation de celle de la Ville qui reste modérée.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un mot. Comme l'ANRU c'est le Gouvernement, je voudrais, une fois n'est pas coutume, souligner la déclinaison de l'application de cette politique nationale à notre ville. Cette politique nationale qui procède de la loi du 1^{er} août 2003 du Ministre que nous connaissons tous et du Gouvernement auquel il appartient, qui donne de grandes chances pour la première fois à des quartiers qu'on estime défavorisés a pour objet d'accélérer pour la première fois la rénovation urbaine avec des formes exigeantes et globales touchant tous les aspects de vie, et pour la première fois sécurise les financements. Je ne sais pas quel gouvernement arrivera à résorber le chômage mais il y en a au moins un qui s'attaque à la rénovation urbaine.

M. LE MAIRE : Mon cher Jean ROSSELOT, je suis désolé parce que vous avez tort, l'ANRU ce n'est pas le Gouvernement. Il y a quelques jours j'ai signé ici une convention avec l'ANRU. M. DOUCIER, Directeur Général Adjoint de l'ANRU, a fait remarquer à M. le Préfet que ce n'était pas le Gouvernement mais un établissement public, et que si le Gouvernement, certes intervient, il y a à ses côtés les bailleurs sociaux qui, à ma connaissance, n'appartiennent pas au Gouvernement, et entre autres qui intervient très

fortement dans ces opérations de renouvellement urbain, la Foncière de Logement, collecteur du 1 % logement. C'est la loi LIENEMANN sur le logement qui a permis sa création. Un certain nombre de représentants de la presse étaient là à cet instant et ils pourraient vous le confirmer si vous ne croyez pas la parole du Maire de Besançon. D'ailleurs je pense que certains l'ont écrit ou vont l'écrire. Donc je suis malheureusement une fois de plus obligé de dire que sur ce point-là vous n'avez pas raison.

Mme Danièle TETU : Monsieur le Maire, le vaste programme de rénovation urbaine du quartier de Planoise va donc bientôt commencer et s'échelonner sur plusieurs années selon un calendrier qui s'étalera pendant longtemps. Il fait effectivement suite à un certain nombre d'études menées conjointement avec les différents acteurs que vous avez bien voulu citer. Le responsable de l'ANRU venu sur place a effectué avec nous une visite complète des sites concernés et a montré une parfaite connaissance du dossier et une analyse fine des besoins et des propositions et c'est rassurant. La concertation avec les habitants a déjà commencé. Elle se poursuivra régulièrement au fil des échéances avec pour but de répondre aux légitimes interrogations des personnes directement concernées par les déconstructions par exemple.

Les acteurs de terrain, les forces vives et associatives seront, n'en doutons pas, des relais pertinents et analyseront avec nous les multiples impacts de cette opération urbaine. Il faudra me semble-t-il intégrer dans la réflexion, et ce régulièrement, le développement du nouveau quartier des Hauts de Chazal, je pense notamment aux liaisons modes doux et routières, à la scolarisation, aux équipements de proximité ou structurants. La zone de Châteaufarine avec son attractivité commerciale doit être également un élément de réflexion notamment pour les liaisons routières et les itinéraires de transit. Pour moi, l'idée de travailler à retrouver une mixité sociale dans tous les secteurs de Planoise me paraît essentielle. Nous avons pour beaucoup ici présents habité ce quartier au début de notre vie active, étape qui nous a permis de résider dans des appartements plaisants, bien conçus, équipés de toutes les commodités. Nous y demeurons encore pour certains avec plaisir et c'est un heureux choix. Des anciens Planoisiens sont fiers d'y résider et fêtent avec émotion le quarantième anniversaire des premiers immeubles. Le mélange du type d'habitation va contribuer à bien associer dans la vie quotidienne les différentes classes sociales et ce sera un enrichissement pour tous. La diversification des constructions, les possibilités d'acquisition offertes, les logements non conventionnés, tout ceci contribuera à gommer l'image négative et donc fautive de Planoise.

Par ailleurs, le fait de donner de nouveaux équipements structurants comme la Médiathèque, va ouvrir le quartier sur tout Besançon et même au-delà car les communes de la CAGB vont pouvoir accéder à ce nouvel et bel outil. L'aménagement progressif mais confirmé du parc urbain, l'accès facilité à la scène de l'Espace et à toutes les offres culturelles qu'il propose vont contribuer également à désenclaver le secteur qui l'entoure. C'est donc avec intérêt que j'ai suivi le montage et l'évolution du dossier proposé à notre réflexion. Il va bien sûr continuer à évoluer dans la concertation grâce à une information donnée au fil des différentes étapes de ce projet urbain et je m'engage à accompagner au mieux toutes les actions à venir.

M. LE MAIRE : Merci Danièle, tu étais d'ailleurs toute la journée avec nous sur le terrain à Planoise avec la délégation de l'ANRU.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, Mme TETU nous ramène à la réalité du terrain qui dépasse bien nos clivages politiques, même si on n'a pas forcément les mêmes réponses à ce sujet mais je voudrais tout de même dire que je suis vraiment étonné de votre réponse à Jean ROSSELOT parce qu'on a déjà parlé à plusieurs reprises de l'ORU et de l'ANRU mais il y a une continuité de cette politique avec des aménagements quels que soient les gouvernements depuis un certain temps. Je crois qu'il faut le reconnaître et ce que je trouve étonnant c'est que quand les gouvernements de cette mandature respectent leurs engagements ou ont des politiques volontaristes, vous dites c'est normal c'est le Gouvernement et quand il y a des subventions qui sont reportées ou quand il y a des difficultés pour l'État d'assumer ses engagements, vous parlez partout de désengagements de l'État. Je suis quand même étonné car quand le Gouvernement remplit ses engagements, on peut en être content aussi !

M. LE MAIRE : Cher Pascal BONNET, je n'ai pas dit cela. J'ai même dit, vous avez dû être inattentif, que lorsque je retrouvais mes collègues Maires à Paris, nous ne parlions pas de ces chamailleries mais nous essayions de travailler positivement. Je n'ai pas dit à Jean ROSSELOT que l'État

ne respectait pas ses engagements. Je lui ai fait remarquer simplement que l'ANRU ce n'était pas le Gouvernement, c'est tout. Je n'ai rien dit d'autre mais c'est vrai vous êtes toujours très attentif à défendre les autres comme s'ils ne pouvaient pas se défendre eux-mêmes. C'est une mise au point simplement. J'ai même ajouté que j'avais discuté de ce dossier avec Jean-Paul ALDUY qui comme on le sait n'est pas le Sénateur-Maire socialiste de Perpignan. Nous avons un très bon contact permanent et il va regarder notre dossier pour le faire avancer. Vous savez, entre nous, ça aère un peu l'esprit d'aller ailleurs.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, ce qui compte c'est bien ce que l'ANRU apporte aux Bisontins et je voulais simplement, modestement, dire que c'était bien parti pour les Planoisiens et aussi pour les Clairs-Soleils. Simplement, j'ai dit vrai, cher Monsieur le Maire, parce que l'État a un exécutif comme la Ville a un exécutif que vous êtes, et cet exécutif c'est le Gouvernement et ce Gouvernement a proposé au législatif, comme vous nous proposez les délibérations, la création de l'ANRU à travers le projet de loi du 1^{er} août 2003 et c'est ce qui me fait dire que l'ANRU c'est le Gouvernement et il faut le reconnaître de temps en temps. Je ne vais pas toujours faire des démonstrations mais c'est irréfutable.

M. LE MAIRE : J'ai le sentiment qu'ici chacun a bien compris que ce n'était pas une bonne démonstration mais je n'ai pas envie de revenir là-dessus.

M. Denis BAUD : Je voudrais simplement préciser que le principe de ces programmes qu'on appelait avant opérations de renouvellement urbain, a été décidé lors de la législature précédente. Claude BARTOLONE était Ministre de la Ville et il avait initié ces grands projets de ville. Cette politique est donc une forme de continuité finalement de l'État. Fort heureusement aujourd'hui il y a cette continuité parce qu'à côté de cela dans les quartiers dont vous parlez, il y a quand même eu des mesures prises depuis un certain nombre d'années qui n'ont pas véritablement amélioré la situation des personnes y résidant. Pour la plus grande part, elles ont connu quand même une forme de régression économique et sociale. Si, en plus, ces projets-là avaient été supprimés, aujourd'hui c'est vrai on peut dire qu'il n'y aurait plus beaucoup d'espoir au cœur de ces quartiers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.